

SECHERESSE 2024
INTERDICTION GENERALE DE POMPAGE
DANS LES RIVIERES VAUDOISES
MISE A JOUR DU JEUDI 25 JUILLET 2024
Liste des rivières bénéficiant d'autorisations

ENTREE EN VIGUEUR LE : Jeudi 25 juillet 2024 à midi
VALABLE JUSQU'AU : Lundi 29 juillet 2024 à midi
PROCHAINE MISE A JOUR : Lundi 29 juillet 2024 à midi

- Arnon	: Autorisé	- Canal Occidental	: Autorisé	- Orbe	: Autorisé
- Bief d'Eclépens *	: Interdit	- Canal Oriental	: Autorisé	- Point X-Thièle	: Autorisé
- Bey	: Autorisé	- Combaz	: Autorisé	- Talent	: Autorisé
- Brinaz	: Interdit	- Morvaz	: Autorisé	- Thièle	: Autorisé
- Canal d'Entreroches	: Autorisé	- Mujon	: Autorisé	- Sauteru	: Autorisé
- Nozon	: Autorisé				
- Menthue	: Autorisé				

* travaux en cours

- Carrouge	: Interdit	- Canal de la Broye	: Autorisé
- Bressonne	: Interdit	- Chandon	: Autorisé
- Marnand	: Interdit		
- Arbogne (1)	: Autorisé		
- Petite Glâne (1)	: Autorisé		
- Broye (1)	: Autorisé		

- Avançon	: Autorisé	- Grand Canal	: Autorisé	- Gonelles	: Autorisé
- Bondet	: Autorisé	- Grande Eau	: Autorisé	- Gryonne	: Autorisé
- Bruet	: Autorisé			- Sarine	: Autorisé

- Venoge	: Autorisé				
- Aubonne	: Autorisé				
- Army	: Autorisé	- Boiron de Morges	: Autorisé	- Nant de Pry (2)	: Autorisé
- Bochet+Riond (Nant)	: Autorisé	- Canal de Crans	: Autorisé	- Versoix (2)	: Autorisé
- Morges	: Autorisé				

DEMANDE DE DEROGATION POSSIBLE AU 021 316 18 49

Ce message est destiné uniquement aux bénéficiaires d'autorisations de pompages à but d'arrosage.

Les pompages dans les autres cours d'eau ou les affluents des rivières susmentionnées sont interdits. Il est rappelé que les agriculteurs détenteurs d'autorisations ont le droit d'effectuer des pompages :

- aux lacs et dans leurs zones de reflux
- ainsi qu'aux nappes phréatiques

Tous prélèvements à fin d'arrosage à partir des réseaux de distribution d'eau de boisson restent de la compétence des communes ou des distributeurs d'eau.

(1) Cette décision est prise en coordination avec le canton de Fribourg

(2) Cette décision est prise en coordination avec le canton de Genève

Si nécessaire, des informations générales peuvent être obtenues au 021 316 75 00 aux heures de bureau.